

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSOCIATIONS SPORTIVES ANNEE 2024

Dénomination de l'association :

Département du siège social :

Fédération(s) d'affiliation :

Coordonnées de la structure de rattachement (comité départemental, régional, fédération...) :

- Titre :
- Adresse :
- Tel :

Dossier à retourner dûment complété (fiches de renseignements + pièces à joindre) en version imprimée
au plus tard pour le **jeudi 22 février 2024** au Conseil Départemental.

Les dossiers sont à envoyer en un seul exemplaire à l'adresse suivante :

Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse
Pôle Cohésion des territoires – Direction Collèges, Jeunesse et Sports
Service Sports et Loisirs de Nature
Hôtel du Département
B.P. 250
23 011 GUERET Cedex

Aucun envoi par mail ne sera accepté.

Dépôt possible au Conseil départemental (accueil ou directement au service)

Pour plus d'informations : 05.44.30.29.55./ 05.44.30.29.52. ou par courriel : sport@creuse.fr

PIECES A JOINDRE

- ✓ Le budget prévisionnel global de l'association (se référer au modèle fourni dans le dossier), daté et signé par le Président
- ✓ Le budget prévisionnel de chaque action (se référer au modèle fourni dans le dossier)
- ✓ Le compte de résultat financier de l'année écoulée, daté et signé par le Président
- ✓ le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- ✓ Les statuts de l'association (pour une première demande ou en cas de modification)
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal
- ✓ Un organigramme de l'association (si pas indiqué en page 5)
- ✓ Pour l'organisation de manifestations sportives, tous documents de communication (dossier de presse, affiches, vidéo, site internet,...)
- ✓ Pour une aide à l'acquisition de matériels, fournir photocopies des devis ou factures (justificatifs), explications sur l'équipement (catalogue, intérêt, fonctionnalité...)

Tous documents complémentaires que vous jugerez utile pour étayer votre dossier.

Après le dépôt du dossier :

Vous recevrez un accusé de réception vous informant de la réception de votre dossier complet par les services du Conseil départemental, ou vous demandant le cas échéant la production de pièces complémentaires.

Après l'instruction par les services départementaux, votre demande sera ensuite soumise à l'examen de l'assemblée départementale du Conseil départemental, à une date ou une période (si la date n'est pas encore arrêtée) qui vous sera communiquée dans l'accusé de réception précité.

La décision, favorable ou non, vous sera ensuite notifiée. Elle sera suivie de l'éventuel versement de la subvention sur le compte bancaire ou postal indiqué dans ce dossier. Une convention de partenariat sera obligatoirement signée entre le Conseil départemental et le demandeur, pour toutes subventions supérieures ou égales à 3049 €. Des conventions pourront toutefois être mises en place pour des montants inférieurs à ce seuil, notamment pour les manifestations sportives.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La subvention n'est pas un droit. Ce document n'engage en rien le Conseil départemental de la Creuse pour l'octroi d'une éventuelle subvention.
- Conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal, vous pouvez faire l'objet de poursuites pénales en cas de fausse déclaration.
- Le logo est la propriété du Conseil départemental de la Creuse et son utilisation est soumise à autorisation. Toute utilisation frauduleuse en méconnaissance de ce qui précède est passible de sanctions pénales conformément aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Protection des données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un Traitement informatique destiné aux services du Conseil départemental de la Creuse dont le (la) Président(e) est le (la) Responsable afin d'instruire la demande et de gérer le dossier dans le cadre légal d'une mission d'intérêt public.

Elles sont susceptibles d'être transmises aux services de l'état.

Ces données seront conservées 10 ans.

Conformément au règlement UE n° 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition au traitement, pour des motifs légitimes, de vos données en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPD) par :

Mél : dpd@creuse.fr;

Courrier : Hôtel du Département
À l'attention du Délégué à la Protection des Données
BP 250
23011 Guéret Cedex

Vous disposez aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – www.cnil.fr.

Le Conseil départemental de la Creuse a voté un *Schéma Départemental du Sport 2023-2027* le 16 décembre 2022. Il est composé de 4 axes :

Axe 1 : Sport et éducation à la citoyenneté

Axe 2 : Sport et performance

Axe 3 : Sport et santé / bien-être / insertion

Axe 4 : Sport de nature

Un **cadre d'intervention complémentaire** vient s'ajouter permettant de considérer d'autres actions.

Avec pour objectif de favoriser le développement du sport sur le territoire, le Conseil départemental soutien les actions menées par les associations.

Pour prétendre à une aide dans le cadre du schéma, vous trouverez ci-dessous les actions éligibles :

- Clubs sportifs évoluant au niveau national (sports collectifs ou individuels)
- Soutien aux structures de formation labellisées, type Pôle espoir ou sections sportives en collèges (année de l'ouverture uniquement pour de l'acquisition de matériels de pratique)
- Organisation d'évènements sportifs : inscrits à un calendrier fédéral, de niveau régional minimum ou regroupant plus de 1000 participants
- Soutien à l'activité traditionnelle des associations sportives à rayonnement départemental afin qu'elles mènent à bien leurs projets spécifiques (fonctionnement, stages, évènementiel, déplacements)
 - Soutien au CDOS, relais privilégié du Conseil départemental dans le secteur sportif
 - Soutien aux comités départementaux
 - Soutien aux associations sportives, sans comité départemental en Creuse

Actions ciblées sous portage du Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.) de la Creuse :

- Actions de formations et de sensibilisation des collégiens présents dans les sections sportives
- Favoriser la pratique du sport par la mise en place d'animations dans le cadre des 3 temps Olympiques annuels : Semaine Olympique et Paralympique, Fête du Sport, Journée nationale du sport scolaire
- Formation des dirigeants bénévoles (PSC1)

Hors *Schéma Départemental du Sport 2023-2027* :

- Sollicitation d'une « aide cantonale » apportée par les Conseillers Départementaux

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Adresse de son siège social :

.....

Téléphone fixe : __/__/__/__/__/ / Portable __/__/__/__/__/

e-mail :site
internet

Adresse de correspondance (si différente) :

.....

Numéro SIRET (obligatoire) : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Activité (s) principale (s) réalisée (s) :

Déclaration en préfecture : le ___/___/___/ à

Date de publication au Journal officiel : ___/___/___/

Date de dernière modification des statuts : ___/___/___/ déclaré en Préfecture le : ___/___/___/

Objet :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? oui non
Si oui merci de le préciser en développant les sigles

Type d'agrément ou d'affiliation

attribué par :

en date du :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Composition du bureau :

FONCTION	NOM et Prénom
Président(s)	
Vice(s)-Président(s)	
Secrétaire	
Secrétaire adjoint	
Trésorier	
Trésorier Adjoint	
Membre CA	

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

e-mail : Téléphone : _/_/_/_/_/_/

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom :

Qualité :

e-mail : Téléphone : _/_/_/_/_/_/

LES EFFECTIFS

		Saison 2022/2023 ou année 2022	Saison 2023/2024 ou année 2023
Nombre total de licenciés	- hommes :	Adultes : < 18 ans :	Adultes : < 18 ans :
	- femmes :	Adultes : < 18 ans :	Adultes : < 18 ans :
TOTAL (à compléter)	
Pour les comités départementaux : Nombre de clubs affiliés		

L'EMPLOI

NOM prénom	Sexe		Type de contrat		Durée de travail		Bénéficie dispositif d'aide (précisez)		Type de personnel	
	H	F	CDD	CDI	Temps plein	Temps partiel (précisez nombre d'heures par semaines)	oui	non	Technique ou pédagogique	Administratif

⇒ Faire autant de fiche que d'action sollicitant une subvention auprès du Conseil départemental

Action N° : _____

Type d'action éligible à un soutien financier (se référer à la page 4) :

.....
.....

➤ **Objet de la demande de subvention :**

Contenu et objectifs de l'action :

.....
.....
.....
.....

Public(s) cible(s) :

.....
.....
.....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : □□□□□

Lieu(x) de réalisation :

.....
.....
.....

Date de mise en œuvre prévue :/...../.....

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

.....
.....

Budget prévisionnel de l'action

Note : un document présenté en annexe est accepté

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	Etat (à détailler)	
- Autres fournitures €	 €
61 - Services extérieurs		 €
- Sous traitance générale €	 €
- Locations mobilières et immobilières €	- Conseil Régional : _____ €
- Entretien et réparation €	 €
- Assurances €	 €
- Documentation €	 €
- Divers €	 €
62 - Autres services extérieurs		 €
		- Conseil Départemental de la Creuse €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires €	- autre Conseil Départemental : _____ €
- Publicité, publications €	- autre Conseil Départemental : _____ €
		 €
- Déplacements, missions et réceptions €	Commune(s) : _____ €
		_____ €
- Frais postaux et de télécommunication €	Structures intercommunales : _____ €
- Services bancaires €	_____ €
- Divers €	Organismes sociaux (à détailler) :	
		_____ €
		_____ €
63 - Impôts et taxes		 €
- Impôts et taxes sur rémunérations €	- Fonds européens €
- Autres impôts et taxes €	- CNASEA (emplois aidés) €
		- Autres (précisez) : €
		 €
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
- Rémunérations du personnel €	- Cotisations €
- Charges sociales €	- Licences €
- Autres charges de personnel €	- Dons €
		- Autres €
65 - Autres charges de gestion courante		 €
- Licences (versement) €	76 - Produits financiers €
67 - Charges exceptionnelles €	77 - Produits exceptionnels	
		- Sur opérations de gestion €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements €	- Sur exercices antérieurs €
		 €
		78 - Reprise sur amortissements et provisions €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS €
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

Budget prévisionnel global de l'association

Note : un document présenté en annexe est accepté

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	Etat (à détailler)	
- Autres fournitures €	 €
61 - Services extérieurs		 €
- Sous traitance générale €	 €
- Locations mobilières et immobilières €	- Conseil Régional : _____ €
- Entretien et réparation €	 €
- Assurances €	 €
- Documentation €	 €
- Divers €	 €
62 - Autres services extérieurs		 €
		- Conseil Départemental de la Creuse €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires €	- autre Conseil Départemental : _____ €
- Publicité, publications €	- autre Conseil Départemental : _____ €
- Déplacements, missions et réceptions €	Commune(s) : _____ €
- Frais postaux et de télécommunication €	Structures intercommunales : _____ €
- Services bancaires €	Organismes sociaux (à détailler) :	
- Divers €	_____ €
		_____ €
63 - Impôts et taxes		_____ €
- Impôts et taxes sur rémunérations €	- Fonds européens €
- Autres impôts et taxes €	- CNASEA (emplois aidés) €
		- Autres (précisez) : €
64 - Charges de personnel			
- Rémunérations du personnel €	75 - Autres produits de gestion courante	
- Charges sociales €	- Cotisations €
- Autres charges de personnel €	- Licences €
		- Dons €
65 - Autres charges de gestion courante		- Autres €
- Licences (reversement) €	76 - Produits financiers €
67 - Charges exceptionnelles €	77 - Produits exceptionnels	
		- Sur opérations de gestion €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements €	- Sur exercices antérieurs €
		78 - Reprise sur amortissements et provisions €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS €
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),
(nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil départemental de la Creuse conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition toutes pièces justifiant l'utilisation de cette aide ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association dont le R.I.B. ou le R.I.P. est joint à la présente demande ;

- **Demande une subvention au Conseil départemental de la Creuse de :** €

Fait, le à

Signature :